



Mémoire prébudgétaire

Présenté par l'Association des camps du
Québec au ministre des Finances du Québec,
Eric Girard

Consultations prébudgétaires 2026-2027



Association des
camps du Québec

Québec, 4 février 2026

Table des matières

À PROPOS DE L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC	3
DEMANDES DE L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC AU GOUVERNEMENT	5
CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT DES CAMPS DU QUÉBEC.....	6
Un soutien essentiel aux familles durant les pauses scolaires.....	6
Un rôle clé dans le bien-être et la réussite des jeunes	6
Un encadrement législatif insuffisant	7
Un moteur économique régional sous-estimé	7
DÉTAILS DES DEMANDES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	8
1. Assurer le financement nécessaire à la poursuite des travaux déjà entamés sur l'encadrement sécuritaire de l'offre des camps.....	8
• Combien y a-t-il de camps au Québec ?	8
• Les camps du Québec sont-ils sécuritaires ?	8
• Quelles pratiques devraient être mises en place par les camps pour assurer la sécurité ?	9
• Comment communiquer aux familles du Québec l'information qui leur permettra de choisir des camps sécuritaires ?	9
2. Permettre à toutes les familles du Québec de bénéficier de l'offre des camps	10
2.1 par la hausse du financement consacré à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers.....	10
2.2 par le soutien aux familles moins nanties ou défavorisées.....	11
3. Mise en place de trois mesures structurantes pour favoriser la pérennité de l'industrie	12
• Première mesure : modification à la <i>Loi sur la protection du consommateur</i> (LPC)	12
• Deuxième mesure : augmentation et modification des crédits d'impôt accordés aux familles pour l'inscription dans un camp	12
• Troisième mesure : soutien financier pour la mise à niveau des infrastructures des camps avec hébergement.....	15
DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES	16

À propos de l'Association des camps du Québec

MISSION

L'Association des camps du Québec (ACQ) a pour mission de promouvoir, représenter et soutenir la qualité et la valeur de l'expérience Camp et son apport au développement et à la santé des individus, des familles et de la jeunesse au Québec.

QUI SOMMES-NOUS?

Fondée en 1961 à l'initiative de directeurs de camps de vacances, l'ACQ est reconnue et soutenue financièrement par le Gouvernement du Québec en tant qu'organisme national de loisir (ONL) et à titre de cheffe de file dans le développement et la régulation du secteur des camps au Québec.

L'ACQ est la seule organisation au Québec qui regroupe des camps et encadre leurs activités. L'adhésion des membres est volontaire.

Près de 500 organisations de partout au Québec en sont membres. Ses camps de jour, camps de vacances et camps familiaux se conforment à des normes et des balises strictes sur la sécurité, les ratios d'encadrement, la formation du personnel ainsi que la qualité des activités, de l'animation et des installations. L'ACQ visite ponctuellement ses organisations membres et leurs sites pour s'assurer que c'est effectivement le cas.



L'ACQ COLLABORE AVEC DE NOMBREUX PARTENAIRES, DONT

- l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées ([AQRIPH](#))
- l'Association québécoise du loisir public ([AQLP](#))
- l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées ([AQLPH](#))
- le Chantier de l'économie sociale ([chantier.qc.ca](#))
- la Commission des normes du travail, de l'éthique et de la santé et la sécurité au travail ([CNESST](#))
- le Conseil québécois du loisir ([CQL](#))
- Espace MUNI ([espacemuni.org](#))
- la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir ([FQCCL](#))
- la Fondation Marie-Vincent ([marie-vincent.org](#))
- le ministère de l'Éducation (MÉQ) et la Direction de la sécurité dans le loisir et le sport
- Répit Québec ([repitquebec.ca](#))
- le Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec ([RURLS](#))
- le Réseau Plein air Québec ([RPAQ](#))
- le Réseau pour un Québec famille ([RPQF](#))
- Sports Québec ([sportsquebec.com](#))

Ses services de soutien et son souci d'excellence dépassent largement le cadre de ses membres, car une grande partie de ses trousseaux, guides, documents de référence et autres outils sont accessibles au grand public.

Pour en savoir plus sur l'ACQ et ses membres, rendez-vous au campsquebec.com.



Demandes de l'Association des camps du Québec au gouvernement

1. Assurer le financement nécessaire à la poursuite des travaux déjà entamés sur l'encadrement sécuritaire de l'offre des camps et l'éventuelle production d'un répertoire des camps se conformant à des exigences minimales bien définies et contrôlées.
2. Permettre à toutes les familles du Québec de bénéficier de l'offre des camps en haussant le financement consacré à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers, notamment en permettant l'embauche de plus de personnes dédiées à leur accompagnement, et en soutenant la fréquentation des camps par des personnes issues de familles moins nanties ou défavorisées.
3. Mise en place de trois mesures structurantes pour favoriser la pérennité de l'industrie :
 - Modification à la *Loi sur la protection du consommateur* (LPC)
 - Augmentation et modification des crédits d'impôt accordés aux familles pour l'inscription à un camp
 - Soutien financier pour la mise à niveau des infrastructures des camps avec hébergement



Contexte de fonctionnement des camps du Québec

UN SOUTIEN ESSENTIEL AUX FAMILLES DURANT LES PAUSES SCOLAIRES

Les familles québécoises comptent sur les camps, qui sont devenus d'**indispensables partenaires dans la conciliation famille-travail en été et durant la relâche scolaire.**

On estime de manière conservatrice que plus de 550 000 enfants et jeunes fréquentent les camps et que plus de 40 000 jeunes adultes y travaillent lorsque le système scolaire est en pause.

UN RÔLE CLÉ DANS LE BIENÊTRE ET LA RÉUSSITE DES JEUNES

De nombreuses recherches ont démontré que **la fréquentation des camps est bénéfique à bien des égards pour les participant·es et les jeunes employé·es.**

De manière générale, on note chez les jeunes une hausse de l'anxiété, de l'état dépressif, des idées suicidaires, de l'isolement, de la sédentarité, des troubles de conduites alimentaires, de l'automutilation et de la détresse psychologique. Or, de nombreuses études ont démontré que les camps exercent un rôle préventif sur la santé des enfants et des jeunes qui les fréquentent ou y travaillent.

L'expression *glissade de l'été* fait référence à la perte des acquis académiques et autres des jeunes durant la période estivale. Dans sa fiche informative [Comment les camps d'été peuvent contribuer à réduire la glissade de l'été](#), publiée en 2021, le Réseau québécois pour la réussite éducative démontre en quoi **les expériences vécues au camp durant l'été favorisent la réussite scolaire**, notamment en atténuant la glissade de l'été. En effet, non seulement les acquisitions sur le plan émotif et en termes de maturité sont des facteurs de réussite, mais l'organisation et le mode de fonctionnement des camps sont favorables à de tels développements.



UN ENCADREMENT LÉGISLATIF INSUFFISANT

Les camps du Québec ne sont encadrés par aucune loi.

L'ACQ regroupe exclusivement des camps qui souhaitent appliquer les plus hauts standards de sécurité et de qualité dans les camps de jour, les camps de vacances et les camps familiaux.

Au Québec en 2025, **3 757 sites de camp en activité ont été recensés.**

De ce nombre, seulement 25 % sont membres de l'ACQ qui les visite ponctuellement pour s'assurer que les plus hauts standards de l'industrie en matière de sécurité et de qualité sont satisfaits. Ainsi, **75 % de l'offre aux familles n'est pas régie ou contrôlée par une autorité reconnue.**

Autrement dit, au Québec 75 % des camps peuvent faire ce qu'ils veulent sans que personne ne s'en préoccupe, même en matière de sécurité et d'encadrement (âge minimal des animatrices et animateurs, ratio d'encadrement, protocole de sécurité).

UN MOTEUR ÉCONOMIQUE RÉGIONAL SOUS-ESTIMÉ

L'industrie des camps est un **moteur économique qui emploie annuellement plus de 40 000 personnes** dans toutes les régions du Québec.

Chaque année, les camps offrent une première **expérience de travail positive et valorisante à des dizaines de milliers de jeunes**. Ce premier emploi est l'occasion d'apprendre les codes du travail et de développer son sens des responsabilités et son autonomie, tout en passant un été actif et riche en rencontres significatives. Les camps offrent aussi **d'autres types d'emplois** (administration, entretien, maintenance, cuisine) et génèrent des **retombées économiques dans la région** où ils sont situés.



Détails des demandes au gouvernement du Québec

1. ASSURER LE FINANCEMENT NÉCESSAIRE À LA POURSUITE DES TRAVAUX DÉJÀ ENTAMÉS SUR L'ENCADREMENT SÉCURITAIRE DE L'OFFRE DES CAMPS

Les démarches pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'offre de camps sont en harmonie avec les objectifs de la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air :

« En mettant en place cette opération de recensement, nous souhaitons fournir aux parents et à leurs enfants une liste de camps qui répondent aux standards de qualité et qui assureront la pratique d'activités physiques, de loisir et de plein air en toute sécurité. Fréquenter un camp constitue une expérience des plus enrichissantes et pleine d'apprentissages. C'est pourquoi nous travaillons avec l'ACQ afin d'assurer la sécurité des jeunes pour qu'ils puissent vivre des moments uniques et privilégiés qui leur laisseront de précieux souvenirs pour la vie ! »

– Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

Depuis 2024, à la demande du gouvernement, l'ACQ collige les réponses à d'importantes questions en vue de broser le portrait de l'offre des camps de jour municipaux, des camps de jour, des camps de vacances et des camps familiaux indépendants du Québec.

Combien y a-t-il de camps au Québec ?

3 757 sites de camp en date du 16 juin 2025. Jusqu'à récemment, la réponse à cette question était inconnue.

L'ACQ est la seule organisation au Québec qui regroupe des camps et encadre leurs activités. L'adhésion est volontaire. Ce faisant, seul le portrait des organisations membres était disponible.

Les camps du Québec sont-ils sécuritaires ?

On l'ignore pour 75 % des sites recensés, qui fonctionnent en dehors de tout cadre réglementaire.

Seuls 25 % des sites de camp du Québec sont membres en règle de l'ACQ. Les gestionnaires de ces sites se sont engagés à appliquer les [normes](#) et [balises](#) de sécurité et de qualité prescrites par l'ACQ.

Durant l'été 2025, 515 sites de camp membres ont été évalués par l'ACQ : 89 sites de camps indépendants certifiés et 426 sites de camps de jour municipaux ont été jugés conformes.

À la demande du ministère de l'Éducation, l'ACQ documente actuellement les pratiques d'encadrement et de prévention des camps qui ne sont pas membres.

Certains des premiers constats sont alarmants :

- 60 % de ces sites offrent moins de 10 heures de formation au personnel d'animation à son entrée en fonction (la recommandation de l'ACQ est un minimum de 24 heures de formation).
- Seuls 27 % ont une procédure écrite en cas de disparition d'une ou d'un participant·e et 45 %, une procédure écrite d'évacuation.
- 30 % des effectifs en fonction sur ces sites sont âgés de 15 ans ou moins :
 - 6 % emploient des personnes de 13 ans et moins (ou 1^{re} secondaire complétée);
 - 8 % emploient des personnes de 14 ans (ou 2^e secondaire complétée);
 - 13 % emploient des personnes de 15 ans (ou 3^e secondaire complétée).

Ce processus de collecte d'information pour assurer un meilleur encadrement des activités des camps au Québec est d'ailleurs appuyé par des parlementaires.

« En tant qu'interlocuteur officiel pour les camps, je considère ce processus de recensement comme une étape essentielle pour rassurer les parents concernant la sécurité et le bien-être de leurs enfants qui les fréquentent. La sécurité des jeunes est primordiale et non négociable et nous devons tout mettre en œuvre pour l'assurer. Je tiens à saluer le travail exceptionnel de l'ACQ qui permet de garantir des standards de qualité élevés dans les camps ! »

– Yannick Gagnon, député de Jonquière et adjoint gouvernemental de la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

Quelles pratiques devraient être mises en place par les camps pour assurer la sécurité des participantes, des participants et des personnes (souvent mineures) qui y travaillent ?

Un comité formé d'expertes et d'experts de l'ACQ, de représentantes et représentants des organismes nationaux composant l'écosystème des camps ([AQLP](#), [AQLPH](#), [CQL](#), [RURLS](#), [Sports Québec](#)), en collaboration avec le ministère de l'Éducation, travaille à élaborer une série d'exigences minimales pour assurer à toutes et à tous un encadrement sécuritaire en camp. On parle ici d'un minimum requis et d'un filet de sécurité sans égard à la qualité de l'expérience.

Comment communiquer aux familles du Québec l'information qui leur permettra de choisir en toute connaissance de cause des camps sécuritaires pour leurs enfants ?

L'ACQ a différents scénarios réalistes à proposer au gouvernement. La réalisation des prochaines étapes nécessite un engagement financier du gouvernement. Sans ces actions subséquentes, les travaux de recensement des sites de camp et de collecte des pratiques sécuritaires dans ces organisations qui ont été réalisés jusqu'à maintenant n'auront servi à rien.

2. PERMETTRE À TOUTES LES FAMILLES DU QUÉBEC DE BÉNÉFICIER DE L'OFFRE DES CAMPS

2.1 par la hausse du financement consacré à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers

Les enfants à besoins particuliers bénéficient de services spécialisés durant l'année scolaire, mais ont du mal à avoir accès aux mêmes services durant la période estivale, car aucun continuum de services n'est prévu.

Les camps de jour du Québec peinent à répondre aux besoins des familles d'enfants ayant des besoins particuliers en raison :

- De l'augmentation du nombre de demandes pour les enfants à besoins particuliers (diagnostiqués ou non).
- Du manque de financement approprié — Le Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées ([PAFLPH](#)) couvre à peine le tiers des besoins en accompagnement identifiés.
- Du manque de personnel qualifié.

Dans ce contexte, **les familles n'ont pas l'assurance que les services d'un camp de jour adaptés aux besoins de leurs enfants seront accessibles, voire possibles.** Dans certains cas, les parents doivent s'absenter du travail, faute de places ou d'intervenant·es qualifié·es en nombre suffisant. Qui plus est, les enfants sont privés de services psychosociaux essentiels à leur bien-être et au maintien des acquis, problème auquel il faudrait rapidement remédier.



Depuis mai 2024, l'ACQ et ses partenaires dans ce dossier, soit l'[AQLP](#), l'[AQLPH](#), l'[AQRIPH](#), le [CQL](#), [Espace MUNI](#) et la [FQCCL](#), demandent au gouvernement :

1. La bonification à hauteur de 20 M\$ de l'enveloppe du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées ([PAFLPH](#)) – volet accompagnement. Actuellement, le programme répond approximativement à 30 % de la demande.
2. L'instauration d'une mesure financière spécifique pour soutenir les camps de jour.

2.2 par le soutien aux familles moins nanties ou défavorisées

Depuis sa création en 2008, le Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances ([PAFACV](#)) « offre une aide financière aux organismes à but non lucratif qui dirigent ou administrent un camp de vacances avec hébergement et qui accueillent des personnes en situation de pauvreté, handicapées ou qui présentent des difficultés ou des limitations particulières ».

Pour l'été 2024, les camps soutenus par le PAFACV ont déclaré 12 462 personnes subventionnées et 77 080 nuitées pour les personnes en situation de pauvreté ou de handicap.

Le maintien de ce programme est capital. La bonification de son enveloppe est nécessaire en raison du contexte économique actuel, qui limite d'autant plus l'accès aux camps.



3. MISE EN PLACE DE TROIS MESURES STRUCTURANTES POUR FAVORISER LA PÉRENNITÉ DE L'INDUSTRIE :

Première mesure :

Modification à la *Loi sur la protection du consommateur* (LPC)

L'ACQ demande d'apporter des modifications à la section sur les contrats à exécution successive (articles 188 à 214) de la LPC afin que les camps indépendants (entreprises privées et OBNL) soient, comme les camps de jour municipaux et institutionnels, autorisés à :

- Percevoir un dépôt au moment de l'inscription au camp
 - Les camps investissent des milliers de dollars avant le début de la prestation du service : embauche et formation du personnel, planification des activités, organisation des séjours, entretien et sécurisation des lieux. Ces dépenses nécessaires sont réalisées sans flux de trésorerie ni garantie de revenus plusieurs mois avant le début des camps.
- Rembourser partiellement les frais d'inscription en cas d'annulation avant le début du service (et non la totalité)
 - En 2024, 133 organisations de camp ayant participé à une enquête ont déclaré avoir versé 5 294 000 \$ en remboursement en raison d'annulations.
 - À cela s'ajoutent les frais de carte de crédit qui doivent être payés deux fois par les camps (à l'inscription et au remboursement). Or, près de 3 000 organisations recensées au Québec doivent composer avec ces règles inégales et inéquitables, ce qui pourrait représenter jusqu'à 12 M\$ de remboursement annuel.
 - Dans 67 % des cas où des inscriptions ont été annulées dans les 20 jours précédant le début du service, la place laissée vacante n'a pu être comblée.

Deuxième mesure :

Augmentation et modification des crédits d'impôt accordés aux familles pour l'inscription dans un camp

Le gouvernement soutient les familles dont les enfants fréquentent des services de garde scolaires et des camps de jour au moyen du [crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants](#). L'aide financière allouée pour la fréquentation des camps de vacances est plafonnée à 125 \$ par semaine.

Si ce montant peut donner un réel coup de main aux familles qui envoient leurs enfants en camp de jour, il est peu significatif pour celles qui souhaitent envoyer leurs jeunes en camp de vacances (avec hébergement), dont les frais d'inscription sont indéniablement plus élevés que ceux des camps de jour.

De plus, depuis le dernier budget, le crédit d'impôt ne s'applique plus aux 14 ans et plus alors qu'il incluait les jeunes de 16 ans auparavant. L'abaissement de l'âge nuit à la fréquentation des camps par les adolescent-es.

La diminution de la fréquentation des camps peut mener à certains problèmes sociaux et de santé.

À la page 12 du Document de travail préparé dans le cadre des travaux entourant l'élaboration d'une [Stratégie nationale de prévention en santé](#) du ministère de la Santé et des Services sociaux, on lit que « La proportion de jeunes de 15 à 24 ans ayant un niveau élevé de détresse psychologique a augmenté, atteignant 58 % en 2020-2021 ».

Dans son [Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2022-2023](#), l'Institut de la statistique du Québec révèle que « La proportion de jeunes affichant une santé mentale florissante a diminué entre 2016-2017 et 2022-2023 : elle est passée de 47 % à 37 % ».

Les bienfaits de la fréquentation d'un camp de vacances sont connus et démontrés scientifiquement. Les retombées positives associées à la fréquentation des camps de vacances se font sentir à court, moyen et long terme. (Voir à ce sujet la section « [Études et références](#) » sur le site de l'ACQ.)

Afin de soutenir le développement des enfants et des jeunes du Québec, le gouvernement devrait bonifier le soutien financier hebdomadaire offert aux familles pour l'inscription en camp de vacances et rétablir à 16 ans l'âge maximal d'accès au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants.



Troisième mesure :**Soutien financier pour la mise à niveau des infrastructures des camps avec hébergement**

En 2023, l'ACQ a, en collaboration avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton, interrogé ses membres afin de connaître les besoins en immobilisations des camps avec hébergement.

Les conclusions de cette consultation sont préoccupantes, pour ne pas dire inquiétantes, notamment en ce qui concerne l'âge des bâtiments et les rénovations déjà réalisées.

Rénovation dans le passé	Répartition des répondants
Oui	39 %
Non	61 %
n= 66	

Les rénovations ne sont pas toutes récentes.

Parmi les travaux mentionnés, la dernière année où des travaux avaient été faits variait entre 1975 et 2023. En moyenne, les dernières rénovations ont été faites en 2016.

Âge du bâtiment	Proportion ayant fait l'objet de rénovations
10 ans et moins	11 %
11 à 25 ans	29 %
26 à 50 ans	40 %
51 à 100 ans	47 %
Plus de 100 ans	38 %

L'état général des bâtiments est lui aussi inquiétant.

Près de la moitié des bâtiments sont en mauvais état ou doivent être entièrement reconstruits. Cependant, pour plusieurs de ceux-ci, il n'y a pas de travaux prévus dans les trois prochaines années.

État du bâtiment	Proportion pour lesquels des travaux sont prévus dans les trois prochaines années
Bon état (aucun investissement important requis)	23 %
Mauvais état (plusieurs investissements requis)	50 %
Doit être détruit ou reconstruit	38 %

On lit également dans le rapport que plus de 650 bâtiments sont en mauvais état et que 105 bâtiments sont à détruire ou reconstruire entièrement.

Les dépenses associées à des travaux de ce type sont très élevées pour les 78 organisations répondantes, dont 44 % sont des organismes de bienfaisance et 42 % des organismes à but non lucratif.

Par manque de fonds et pour des raisons de sécurité, il n'est pas exagéré de penser que des camps devront à moyen terme réduire leur capacité d'accueil, si ce n'est de fermer leurs portes.

Le réseau des camps de vacances avec hébergement, véritable Sépaq des enfants, est un joyau qu'il faut préserver, d'autant plus que les bienfaits pour les jeunes qui les fréquentent et y travaillent sont multiples et documentés.

L'ACQ demande donc au gouvernement de soutenir financièrement la mise à niveau des infrastructures des camps avec hébergement.

Plusieurs options pourraient être envisagées :

- Modélisation de trois à cinq camps types avec leur modèle d'affaires et les impacts d'un investissement à moyen long terme
- Mise en place d'un programme dédié, s'inspirant des programmes existants, tels que le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales ([PRACIM](#)), le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ([PAFIR](#)) ou le Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse ([PAFIJ](#)) par exemple. Cela permettrait d'établir des règles de participation adaptées aux moyens financiers de ces organisations.



Documents complémentaires

- [Recommandations pour un encadrement sécuritaire des activités de camps de jour, camps de vacances et camps familiaux au Québec](#)

Mémoire présenté par l'Association des camps du Québec dans le cadre de la consultation publique sur le projet de loi 45 modifiant la *Loi sur la sécurité dans les sports* en 2024

- [Étude sur les besoins en immobilisations des camps avec hébergement](#)

Rapport final de recherche préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton à l'Association des camps du Québec en 2024

- [Fréquentation des camps d'été : un facteur de protection en santé mentale pour les 5 à 24 ans](#)

Mémoire présenté par l'Association des camps du Québec dans le cadre de l'élaboration d'une Stratégie nationale de prévention en santé en 2025

- [Loi sur la protection du consommateur : vecteur d'inégalités administratives et économiques entre les camps](#)

Napperon présenté au ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises et responsable de l'allègement réglementaire en décembre 2025